

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PEZILLA-LA-RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 2024/07

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres absents : 5

Membres représentés : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril à 17 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, M. Blaise FONS, Mmes Jeanine VIDAL, Pascale PUY, Marie CIVIT, Marie-José TRITTEN, Jenny PALOFFIS, Nathalie ROCHAS, M. Thierry ROUS.

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Evelyne SARRAZIN, Marie-Hélène ARTIGUES, Nadia RIBERA.

Secrétaire de séance : Thierry ROUS.

Date de la Convocation : 17 Avril 2024

PARTENARIAT « Ville aidante Alzheimer »

Mme Nathalie PIQUÉ fait part d'une proposition de charte d'engagements réciproques reçue en mairie concernant la dynamique « Ville aidante Alzheimer » lancée par « France Alzheimer » au niveau national. A travers l'adhésion à cette charte aux côtés de l'association France Alzheimer, le CCAS signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Il s'agit de mener au moins une des activités listées dans la charte en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales tels que :

- l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer au sein des supports de communication,
- la mise en place ou le déploiement de cafés mémoire et/ou d'actions de nature inclusive,
- la sensibilisation à la maladie d'Alzheimer dans les écoles à travers l'animation de temps d'accueil périscolaire ou jeux éducatifs,
- faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives etc -

En contrepartie, l'association France Alzheimer se tient aux côtés des collectivités pour :

- les aider à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atelier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives...)
- leur donner les éléments nécessaires à l'information et à la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées
- les appuyer dans leur objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adhérer à la charte « Ville aidante Alzheimer » et autorise le Président à signer tout acte utile en la matière.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE PRESIDENT,

Jean-Paul BILLES.

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.



Charte d'engagements réciproques

VILLE AIDANTE — ALZHEIMER —

Aider les personnes malades et leurs proches
aidants à toujours profiter de la ville.



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS
FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

11 rue Tronchet - 75008 Paris
Tél : 01 42 97 52 41

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-266600337-20240423-D_2024_07-DE
en date du 19/06/2024 ; REFERENCE ACTE : D_2024_07

TROIS AXES MAJEURS

L'ORIENTATION

L'INCLUSIVITÉ

LA SENSIBILISATION

À travers l'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer », aux côtés de l'Association France Alzheimer, l'élu(e) signataire signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la cité qu'il ou elle administre.

La mairie engagée aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées choisit de mener au moins une des activités listées ci-dessous (liste non exhaustive), en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales.

- Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (magazine municipal, panneaux informatifs...);
- Informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants ;
- Faciliter la mise en place ou le déploiement de cafés mémoire ou d'actions initiées par France Alzheimer et/ou d'actions de nature inclusive ;
- Faciliter les modalités de transport depuis le domicile jusqu'au lieu des activités (dans un rayon délimité par la mairie) ;
- Construire un projet de sensibilisation et de formation à la maladie d'Alzheimer à destination des commerçants, artisans, chauffeurs de bus... ;
- Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer dans les écoles à travers l'animation de temps d'accueil périscolaires ou jeux éducatifs par exemple ;
- Faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives ;
- Faciliter l'autonomie des personnes malades au sein des lieux publics grâce à la mise en place de repères d'orientation visuels ou sonores.

EN CONTREPARTIE

France Alzheimer et son réseau de 99 associations départementales, se tiennent aux côtés des maires pour :

- les aider à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atelier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives...)
- leur donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ;
- les appuyer dans leur objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Nom de la collectivité :

Nom de l'association France Alzheimer :

Signature Monsieur, Madame le Maire,

Signature Monsieur, Madame le Président d'association,